

Mot de bienvenue de Philipp Rickenbacher, président de l'ABG

Private Banking Day, 22 juin 2023, Bâle

Seul le discours prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs,

Avant d'aborder en profondeur le sujet du jour, j'aimerais évoquer un événement qui a fait couler beaucoup d'encre ici en Suisse, mais aussi à l'étranger: la reprise de Credit Suisse par UBS. Confrontées aux risques considérables de défaillance d'une banque d'importance systémique au niveau mondial, les autorités suisses ont été avisées d'agir avec rapidité et détermination. Qu'elles en soient remerciées. Celles et ceux qui voient dans cette opération un signe de faiblesse et songeraient à dénigrer la place financière suisse doivent se rendre compte que la «petite» Suisse est parvenue avec ses propres moyens à éviter que l'incident ne prenne les proportions d'une crise internationale à la Lehmann Brothers, qui aurait eu d'énormes conséquences pour l'économie mondiale et les autres États. La solution rapide et autonome qui a pu être trouvée prouve que notre pays a toujours des bases très solides. Et les gouvernements étrangers le reconnaissent d'ailleurs. Il est toutefois important que nous le communiquions encore davantage, avec force et résolution, auprès d'un plus large public à l'étranger.

En Suisse aussi, les opérations autour de ce sauvetage ont – fort logiquement – suscité beaucoup d'émotion. Mais les faits sont complexes et il faut éviter toute précipitation politique. Il faut à présent analyser les événements sans ménagement et dans une totale ouverture d'esprit, en impliquant tous les acteurs concernés. Cette analyse doit montrer pourquoi les instruments liés au «too big to fail» n'ont pas été appliqués et indiquer les mesures à prendre pour éviter qu'une telle crise puisse se répéter. La nouvelle situation concurrentielle, en particulier sur le terrain du B2B bancaire au plan national, doit être examinée avec soin. Pour les banques privées, il est également clair que les nouvelles réglementations qui pourraient voir le jour doivent se concentrer sur les banques d'importance systémique qui sont précisément soutenues par l'État en dernière instance. Dans ce contexte, j'aimerais rappeler que sur les 240 banques que compte la Suisse, une seule – certes très grande – a été mise en difficulté. On ne peut donc parler ici de défaillance sectorielle.

J'en viens à présent au sujet du jour proprement dit: la neutralité de la Suisse. La guerre d'agression déclenchée par la Russie contre l'Ukraine en est la triste raison. La paix et l'application du droit international dans les relations entre États constituent la condition fondamentale pour que le libre-échange puisse pleinement contribuer à la prospérité internationale. La Suisse est un pays fortement axé sur l'exportation, avec d'importants investissements directs et liens économiques avec le monde entier. Il n'est dès pas étonnant que notre pays soit traditionnellement un ardent défenseur du libre-échange et de l'ouverture des marchés. Ces dernières années, l'ordre mondial libéral qui a apporté tant de prospérité et de sécurité à la Suisse a été de plus en plus sévèrement mis sous pression. Et la guerre qui ravage l'Ukraine ne fait qu'accélérer ce phénomène. Les tensions géopolitiques vont

croissant à l'échelle mondiale, alimentées par la rivalité de grandes puissances que sont les États-Unis et la Chine. Le monde est devenu davantage multipolaire, ce qui explique que dans le conflit actuel, la Russie soit moins isolée au plan global que dans l'espace européen et occidental.

Parallèlement à cette nouvelle réalité géopolitique, on observe aussi, en matière de politique économique, un glissement de la mondialisation vers davantage de protectionnisme. Les chaînes d'approvisionnement ayant des ramifications véritablement mondiales, les États-Unis et la Chine ont certes fondamentalement intérêt à préserver leurs relations commerciales. Le risque existe néanmoins de voir éclater des guerres commerciales pour des motifs essentiellement protectionnistes. Les pays tiers – dont la Suisse – risquent, ce faisant, d'être entraînés sans raison dans cette polarisation néfaste, en se trouvant de plus en plus contraints de choisir un camp politique et économique.

Cela constitue un sérieux défi pour la Suisse tout particulièrement, dont la neutralité a fait ses preuves au cours des siècles et fait partie de son ADN. La neutralité suisse ne gardera sa raison d'être que si elle continue d'être perçue et comprise à l'étranger. L'Occident plus particulièrement semble avoir de moins en moins de compréhension à l'égard de la neutralité suisse. L'effet stabilisateur potentiel de la neutralité suisse pour la sécurité en Europe n'est plus vraiment ressenti aujourd'hui. Aussi attend-on de plus en plus à l'étranger que la Suisse contribue à la sécurité et à la défense des valeurs communes de l'Europe. Par contre, en Asie, au Proche et Moyen-Orient ainsi qu'en Afrique et en Amérique latine, où l'on n'a certes qu'une connaissance fragmentaire de ses fondements, la neutralité suisse est vue très majoritairement d'un bon œil, comme le révèle le rapport sur la neutralité du Conseil fédéral d'octobre 2022.

Je constate, sans poser le moindre jugement, que les sanctions à l'encontre de la Russie prises par l'Occident – la confrontation militaire n'étant pas une option – sont sans précédent, non seulement par le nombre de domaines touchés et la nouvelle dimension qualitative des mesures, mais aussi par le fait que, pour la première fois, ces sanctions visent une grande puissance mondiale. Du point de vue de la place financière, au-delà du traditionnel blocage des avoirs des personnes et organisations visées, il est frappant de voir que de nombreuses banques russes aient été déconnectées du système interbancaire SWIFT et qu'une part non négligeable des réserves de devises constituées par la Russie pour des motifs purement monétaires ait été gelée. Cela met en évidence la claire intention de l'Occident d'utiliser tous les leviers possibles du système bancaire et financier international pour affaiblir le plus possible l'économie russe. Le système financier devient ainsi un instrument central pour atteindre des objectifs commerciaux, de sécurité et de politique extérieure – c'est ce que l'on appelle aussi la «weaponization of finance». La portée de telles sanctions financières repose sur le rôle dominant du dollar dans le système financier mondial. Il en résulte qu'aucun pays souhaitant participer au commerce mondial ne peut échapper à cette évolution.

La dépendance à l'égard du système du dollar et le profond renforcement de l'arsenal européen de sanctions accentuent la crainte dans de nombreuses régions du monde que tout pays jugé inamical – pour quelque raison que ce soit – puisse être facilement déconnecté du système financier international. Cela pousse aussi nombre de pays potentiellement visés à chercher des solutions alternatives pour la constitution de réserves de devises internationales et pour le trafic international des paiements. À très long terme, le processus nourri par chaque nouvelle escalade dans la confrontation géopolitique pourrait finalement entraîner une érosion de la domination du dollar comme monnaie internationale et, partant, une fragmentation indésirable du système financier mondial et de l'ordre économique planétaire qui en découle.

J'aimerais insister sur le fait que les banques suisses appliquent strictement les sanctions qui concernent leurs activités. J'en veux pour preuve que la somme des avoirs financiers de citoyens russes sanctionnés qui ont été bloqués en Suisse représente un peu plus du tiers du total des avoirs bloqués dans l'ensemble des 27 États membres de l'UE. La mise en œuvre de sanctions externes ne va toutefois pas sans poser certains défis.

Sur le plan opérationnel, des différences et des contradictions entre les dispositifs de sanctions des juridictions américaine, européenne et britannique génèrent sans cesse de grandes difficultés de mise en œuvre et des risques de compliance superflus, tant pour les instituts financiers opérant à l'international que pour les autorités chargées de l'application des sanctions. Ces incohérences concernent en particulier les listes de personnes sanctionnées, la portée géographique, l'étendue des exceptions et le moment de l'entrée en vigueur. La limitation des dépôts à 100 000 euros décidée par l'UE et son possible effet extraterritorial pour les États tiers via Euroclear doit être ici expressément mentionnée comme exemple de mesure absurde.

Au niveau institutionnel aussi, il y a des aspects qui se révèlent être déterminants pour un État qui se prévaut de l'État de droit: toute nouvelle sanction doit être instaurée et appliquée dans le cadre du système légal en vigueur et les droits fondamentaux élémentaires inscrits dans la Constitution, tels que la garantie de la propriété, doivent être clairement respectés. Contrairement à cela, certaines instances au plan international examinent les possibilités de confisquer directement des avoirs bloqués et d'en utiliser le produit à d'autres fins. Le Conseil fédéral a heureusement adopté une position incontestable dans ce dossier et rappelé qu'en Suisse la confiscation de biens privés sans indemnisation était exclue en dehors de tout contexte criminel et sans procès équitable.

En résumé et en conclusion, les mesures suivantes me paraissent nécessaires. D'abord, la Suisse doit tout mettre en œuvre à l'échelon international pour que les sanctions internationales qui concernent le secteur financier soient au moins coordonnées et harmonisées entre les États qui les décrètent. Il faut veiller à cet égard à ce que d'importantes places financières autres qu'occidentales soient aussi impliquées afin de garantir un «level playing field». Sinon les mesures prises risquent fort de n'avoir aucune efficacité à l'échelle mondiale en raison de la grande mobilité des capitaux.

Ensuite, la Suisse doit développer sa propre compétence financière en collaboration avec le secteur bancaire et apporter son éclairage avant la prise de sanctions internationales, ne serait-ce que pour tester les aspects pratiques. Elle doit aussi œuvrer pour que les sanctions qui se révèlent inefficaces soient corrigées. Cela doit se faire sous la forme d'une «clause de sauvegarde».

Enfin, les principes élémentaires sur lesquels repose l'État de droit suisse, doivent impérativement être le mètre étalon pour la contribution active et constructive de la Suisse dans la politique des sanctions au plan international. En tant que petit pays neutre fort d'une tradition séculaire de démocratie directe, d'une politique économique extérieure libérale et d'un rôle de «bons offices» largement reconnu au plan extérieur, la Suisse possède la crédibilité internationale requise pour faire entendre, en «honest broker», la voix de l'État de droit et du droit international, libres de tout jeu de pouvoir ou de tout intérêt commercial particulier, auprès de ses partenaires internationaux.

J'ai la conviction que notre place financière, très largement diversifiée, pourra, avec ses différents acteurs, relever les défis actuels et les situations difficiles comme par le passé et sera en mesure de s'adapter aux circonstances nouvelles. Je suis convaincu en particulier que notre secteur de la gestion de fortune restera encore très longtemps un pilier essentiel de la réussite de la Suisse dans un monde de plus en plus complexe et multipolaire.